

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.101

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 30 juin, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 juin 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juin 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, Mme Nancy LEFÈVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Patrick MARENGO
M. Gérard FILOCHE représenté par M. Didier QUENTIN
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU
M. Pierre PAPEIX représenté par René-Luc CHABASSE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Bruno JARROIR

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : MADAME VALÉRIE MERLE - INDEMNISATION SUITE AU SINISTRE
DU 6 AVRIL 2017

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : UNANIMITÉ

Le 6 avril 2017, le service Bureau d'Études de la Ville implantait la position de panneaux routiers à l'angle de la rue de Sion et de la rue Paul DOUMER à ROYAN, au moyen d'une bombe de chantier. Cette bombe, presque vide, a été oubliée et est restée sur la chaussée.

Lorsque Madame Valérie MERLE, en sortant de la rue de Sion, a tourné à droite pour reprendre la rue Paul DOUMER, le véhicule de cette dernière a roulé sur ladite bombe de chantier, provoquant son explosion et répandant ainsi de la peinture sur son pare-choc ainsi que sur la chaussée.

La réclamation présentée par Madame MERLE s'établit à la somme de 362,82 € T.T.C. (trois cent soixante-deux euros et quatre-vingt-deux centimes), correspondant au montant de la remise en état de son véhicule.

Le montant des dommages étant en deçà de la franchise prévue au contrat « Responsabilité Civile » souscrit par la Ville de ROYAN, auprès de la compagnie Paris Nord Assurances Services (P.N.A.S.), cette dernière en a refusé la prise en charge.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver un protocole transactionnel avec Madame Valérie MERLE, d'accepter de verser la somme de 362,82 € T.T.C. (trois cent soixante-deux euros et quatre-vingt-deux centimes) et d'autoriser le Maire ou le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

En contrepartie, Madame MERLE s'engage à éteindre sa réclamation à l'encontre de la Ville de ROYAN et à accepter de ne plus former de recours ultérieur contre la Ville sur ce litige.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la réclamation présentée par Madame Valérie MERLE,
- Vu le projet de protocole transactionnel,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'accepter le protocole transactionnel avec Madame Valérie MERLE.
- de verser à Madame Valérie MERLE la somme de 362,82 € T.T.C. (trois cent soixante-deux euros et quatre-vingt-deux centimes) correspondant au montant de remise en état de son véhicule.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser le Maire ou le Premier Adjoint, agissant par délégation, à établir et à signer le protocole transactionnel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 juillet 2017

Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO